

3^o De Taravao aux autres districts de la presqu'île.

Le mardi et le vendredi, les mutoi désignés à cet effet prennent à Taravao les correspondances à destination de l'Est et de l'Ouest de la presqu'île. Ces correspondances sont successivement portées par mutoi, de district en district, jusqu'à Tautira et Teahupoo, où elles doivent arriver le même jour.

4^o De Papeete à Arue.

Tous les jours, dimanches exceptés, un mutoi vient prendre à Papeete les correspondances à destination de Pirae et de Arue.

5^o De Papeete à Taravao par l'Est.

Le lundi et le jeudi, le mutoi de Pirae emporte les correspondances dirigées sur les autres districts de la côte Est.

Les sacs sont successivement portés par mutoi de district en district jusqu'à Taravao.

Les mêmes mutoi rapportent les correspondances de la presqu'île et des points intermédiaires.

Nouvel article 13. Une fois par semaine, un courrier part pour Moorea.

Le jour et l'heure du départ sont indiqués d'après le contrat passé à cet effet.

Nouvel article 15, §§ 1, 2 et 3, sans changement.

§ 4. A Moorea, la correspondance est portée par mutoi de district en district.

Art. 2. Les questions de détail concernant le service des voitures publiques et des mutoi-courriers, ainsi que la détermination des heures d'arrivée et de départ des correspondances, sont réglées par le Directeur de l'Intérieur.

Art. 3. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 7 avril 1884.

Signé : MORAU.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : GERVILLE-RÉACHE.

ANNEXE.

Itinéraire des Correspondances

ET INSTRUCTION POUR LE SERVICE DE LA POSTE AUX LETTRES

(Exécution de l'arrêté du 7 avril 1884.)

1^o De Papeete à Mataiea et vice versa.

Les correspondances sont transportées par les voitures publiques.

Une boîte aux lettres est adaptée à chacune de ces voitures pour recevoir le long du parcours les lettres affranchies (à l'exclusion des journaux et imprimés) qui n'auront pu être déposées par les intéressés aux boîtes des districts.